



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-sept mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 mai 2025.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Alain TOUCHARD, Maire, Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET et M. Mathieu HENRI, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Madame Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Mathieu HENRI donne pouvoir à Mme Sophie LOPES.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2025-33. BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE D'ORMES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT - APPROBATION :

Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a mis en place le budget participatif à l'initiative de la commission Citoyenneté lors de la séance du 25 mai 2021.

Le budget participatif de 2025, lancé en mars 2025, a permis aux habitants de déposer quatre projets :

- Deux projets non sélectionnés relevant plus d'une question de sécurité routière ou relevant des compétences de la Métropole ;
- Une proposition émise par l'association la Pléiade concernant l'achat d'une scène modulable qui pourrait être utilisée lors des manifestations communales (fête de la Musique, repas des Seniors, festival « Rencontres », Soirées de Montaigu...) mais également par les associations ormoises. Il a été fait le choix de ne pas sélectionner ce projet car cet achat serait considéré comme un bien matériel utilisable seulement occasionnellement et non ciblé pour le grand public de manière directe ;
- Un projet recevable proposé par l'association « Avenir Cyclotourisme d'Ormes », à savoir la création d'un parcours VTT sur la commune.

Officiellement, le vote du public devait commencer le 12 mai, mais au regard du calendrier, il a été nécessaire d'en décaler la date.

Compte tenu du fait qu'il ne reste qu'un seul projet en lice, le vote est donc inutile.

Le règlement intérieur n'évoquant pas cette solution, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la marche à suivre :

- ❖ Annulation du budget participatif 2025.
- ❖ Acceptation d'office du projet du cyclo.
- ❖ Report du projet automatique pour le budget 2026.
- ❖ Intégration des projets non retenus par les habitants des années précédentes.

Après échanges lors de la commission Citoyenneté du 22 avril 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'amender le règlement pour permettre d'intégrer les projets non retenus des années précédentes au choix des Ormois. En cas d'avis favorable, le règlement approuvé lors des délibérations précédentes sera modifié en ce sens.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 14 mai 2025,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 20 mai 2025,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du règlement du budget participatif de la Ville d'Ormes telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 28 mai 2025.

Par délégation du Maire,

Le troisième Adjoint,

Jacques SEGUIN



Transmis au Représentant de l'État le : 28 mai 2025.

Publié ou notifié le : 2 juin 2025.